

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 20/03/2023
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2023, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 20 février 2023 à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, CHATAGNAT André-Gilles, COURLET Jérémie, CHEN Carole, ESTEULLE Laurent, CANICATTI Georges, MANTILLERI Éric, REY-GORREZ Sébastien.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : BAUDET Alexandre (remplacé par REY-GORREZ Sébastien), FOEX Romain (a donné pouvoir à CHATAGNAT André-Gilles)

La présidente ayant ouvert la séance à 19h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : REY-GORREZ Sébastien.

Le compte-rendu de la séance précédente du 20 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

● **DEL09_2023 : Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire intercommunal le Triplet : Choix du bureau de contrôle technique de construction**

Mme la Présidente rappelle au comité le lancement de la consultation pour le choix d'un bureau de contrôle technique de construction, obligatoire dans le cadre des travaux de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire.

Deux entreprises ont répondu à la consultation. Il s'agit de : DEKRA et ALPES CONTROLES.

Après présentation des deux offres, Mme la Présidente demande au comité de bien vouloir délibérer. Le SIVU, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet ALPES CONTROLES pour 16 300 € HT.

Le choix du SIVU se justifie par la disproportion de la phase conception par rapport à la phase réalisation pour le cabinet DEKRA. En règle générale, cette phase de la mission représente environ 30 % du montant de l'offre et là seulement 12 % ont été alloués à cette phase. Le SIVU pense que la mission ne sera pas réalisée correctement en amont et des adaptations en cours de chantier seront sans cesse nécessaire. C'est pourquoi son choix s'est porté sur le cabinet Alpes Contrôles plutôt que DEKRA.

● **Questions diverses**

Mme la Présidente informe le comité qu'elle a été sollicitée par l'association les galets pour la vie pour utiliser le parking de l'école pour organiser une vente à l'emporté le samedi 15 avril 2023 de 8h30 à 13h00. Il souhaiterait mettre en place une buvette et aurait donc besoin de l'électricité. Mme la Présidente a donné son accord.

M. CHATAGNAT demande que l'on avertisse le locataire.

DEL10_2023 : Éclairage aile élémentaire : M. Jérémie COURLET indique qu'il n'arrive pas à contacter l'entreprise GRANDCHAMP pour un devis comparatif. Il indique également que pour que les travaux se fassent cet été, il faut que l'entreprise commande le matériel dès maintenant.

Mme ETTORI informe le comité que la demande de subvention a bien été faite. Elle rappelle que le comité a décidé de lancer ce projet de rénovation de l'éclairage du groupe scolaire lors de la réunion du 20 février dernier.

Après présentation des devis, le comité syndical décide de retenir le devis de l'entreprise GIROD Thierry d'un montant de 27 866.60 € HT pour la rénovation de l'éclairage de l'aile élémentaire. Il autorise Mme la Présidente à signer le devis et commander les travaux.

M. CANICATTI Georges fait remarquer que la « boum » déguisée de l'APE de ce week-end était une réussite.

Mme la Présidente lève la séance à 20h00.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

Le secrétaire de séance,
M. REY-GORREZ Sébastien